

## **LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RÈGLE UNE ENQUÊTE CONCERNANT LES BARRIÈRES LINGUISTIQUES AU SEIN DU SYSTÈME DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DU COLORADO**

WASHINGTON – Le ministère de la Justice a annoncé aujourd’hui qu’un accord de règlement a été conclu avec le Bureau des tribunaux administratifs du Colorado (OAC, Office of Administrative Courts) afin d’aider les personnes ayant des compétences limitées en anglais à accéder à une aide linguistique compétente et opportune au sein du système judiciaire.

L’OAC est un tribunal administratif qui instruit les demandes d’indemnisation pour accident de travail, ainsi que les réclamations concernant d’autres domaines critiques tels que les droits civiques, la justice environnementale, l’éducation et les transports. L’accord règle une enquête menée par le ministère de la Justice concernant l’OAC en vertu du titre VI de la loi dite « Civil Rights Act » de 1964. Le titre VI interdit toute discrimination sur la base de la race, de la couleur et de l’origine des personnes bénéficiant de l’aide fédérale, telle que l’OAC. L’enquête du ministère de la Justice a dévoilé des inquiétudes concernant le respect des dispositions du titre VI par l’OAC, y compris une règle qui a interdit l’OAC de fournir des interprètes qualifiés afin d’aider les personnes ayant des compétences limitées en anglais à comprendre les procédures judiciaires et participer à ces dernières.

« Pour les personnes ayant des compétences limitées en anglais, ne pas obtenir les services linguistiques nécessaires pour participer de manière significative et active à une procédure judiciaire peut avoir de conséquences vraiment dévastatrices. Nous ne pouvons pas tenir notre promesse nationale d’un accès à la justice pour tous sans démanteler les barrières linguistiques dans notre système judiciaire », a déclaré Pamela S. Karlan, procureure générale adjointe pour la division des droits civils. « Je félicite le juge principal et la direction de l’OAC pour avoir agi afin d’appliquer cette promesse et pour leur engagement à fournir les services essentiels aux utilisateurs des tribunaux ayant des compétences limitées en anglais. »

« Le présent accord permettra d’offrir une aide réelle aux personnes ayant des compétences limitées en anglais qui cherchent à obtenir justice au sein du système des tribunaux administratifs du Colorado », a déclaré Matt Kirsch, procureur des États-Unis intérimaire pour le district du Colorado. « J’apprécie que le Bureau des tribunaux administratifs du Colorado ait reconnu une opportunité de travailler avec notre bureau et la division des droits civils dans l’élaboration d’un accord qui sera bénéfique aux communautés du Colorado qui parlent d’autres langues que l’anglais. »

Un aspect essentiel de l’exécution de l’accord par l’OAC sera une révision de sa règle 21, qui exigera désormais de l’OAC de fournir gratuitement des interprètes qualifiés aux personnes ayant des compétences limitées en anglais dans le cadre de procédures judiciaires. Par ailleurs, l’OAC a créé une politique et un plan d’accès linguistique et a convenu de fournir une notice sur les services d’assistance linguistique au minimum dans les huit langues principales rencontrées. L’OAC créera et publiera une procédure de plainte avec un accès linguistique, et exigera une formation annuelle pour les juges, le personnel et les contractuels relative aux problèmes liés aux compétences limitées en anglais. Le grand soutien et la participation active du juge principal de l’OAC et du bureau du Colorado du procureur général ont été des éléments clés à la résolution rapide et coopérative de ce sujet.

En vertu des termes de l'accord signé aujourd'hui, le ministère de la Justice surveillera la conformité de l'OAC pendant deux ans.

Le renforcement du titre VI de la loi dite « Civil Rights Act » de 1964 est une priorité de la division des droits civils. Des informations supplémentaires concernant la division des droits civils sont disponibles sur son site [www.justice.gov/crt](http://www.justice.gov/crt), et des informations concernant les compétences limitées en anglais et le titre VI sont disponibles sur [www.lep.gov](http://www.lep.gov). Les membres du public peuvent signaler d'éventuelles violations de droits civils sur <https://civilrights.justice.gov/report/>.